



# Communiqué

## LE 18 DÉCEMBRE 2025 : ENSEMBLE CONTRE LES IDÉES XÉNOPHOBES CÉLÉBRONS LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES MIGRANT.E.S !

La Journée des migrant.e.s a été proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU le 4 décembre 2000. Elle commémore l'adoption de la Convention internationale sur la protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants et des membres de leur famille. Elle est célébrée chaque année le 18 décembre et nous donne l'occasion de mettre en lumière les conditions de vie et de travail souvent extrêmement précaires de millions de migrants et migrantes dans le monde.

Cette journée nous permet également de mettre l'accent sur l'environnement de plus en plus hostile dans lequel s'inscrivent les migrations au moment où les forces réactionnaires d'extrême droite contaminent les consciences et infiltrent l'appareil d'État. De plus, les conflits, les catastrophes climatiques, les pressions économiques exercées par les forces du capital et leurs alliés continuent de pousser des millions de personnes à quitter leur foyer face à l'insécurité généralisée.

La Fédération des Finances CGT est depuis de nombreuses années impliquée à travers ses publications et prises de positions pour déconstruire les contre-vérités véhiculées par les médias, l'extrême droite et la droite extrême. Nous mettons en garde les personnels et salarié.e.s du ministère et des établissements semi-publics sur le rôle que pourrait leur faire jouer la puissance publique dans cette stratégie de chasse aux migrant.e.s.

A titre d'exemple et depuis 2016, les douanes françaises participent, avec son dispositif aéro-maritime, et sous couvert de nos missions habituelles de sauvetage en mer, aux missions de «protection des frontières extérieures» Frontex. A l'instar d'autres pays européens, de nombreuses administrations des États membres contribuent donc à ces missions qui sont devenues aujourd'hui des missions de lutte contre l'immigration dite «clandestine».

L'administration des douanes, dont le cœur de toutes les missions est de contrôler les marchandises afin de lutter contre toutes les formes de fraude, contourne donc ses prérogatives pour faire de la lutte active contre les personnes. Car en effet, depuis 2016, les ordres ont bien changé...

D'abord concentrés sur la partie orientale de la Méditerranée pour faire du sauvetage en mer de réfugié.e.s en provenance de la Libye et de la Syrie, les douaniers et douanières du dispositif aéromaritime se sont déployés depuis sur toute la Méditerranée, sur le couloir Manche/mer du Nord (depuis le Brexit) et également sur des frontières terrestres européennes. Ainsi, par son action, la DGDDI participe à la construction de la «grande forteresse européenne» anti-immigration, répondant ainsi aux injonctions d'une Europe plus prompte à laisser toutes les marchandises circuler librement, y compris les plus dangereuses pour la santé, l'économie, la fiscalité, l'environnement et les droits sociaux, mais interdisant la libre circulation des personnes.

Dernièrement, au mois de juin, le ministère de l'intérieur a demandé aux douanes de contribuer à une mission coup de poing «lutte contre l'immigration clandestine» (LIC). Rappelons si nécessaire que la douane n'en dépend pas. Malgré tout, certains directeurs avec plus de zèle que les autres, ont mis toutes leurs équipes de

terrain pour faire du contrôle de personnes présupposées sans papiers, contrôles exercés de fait au faciès. Le danger réside maintenant que ces contrôles «one shot» deviennent la norme. En effet, depuis juin 2025, cette LIC est inscrite régulièrement aux ordres de certains services, et il existe même un indicateur de résultats...

Pour que nos missions régaliennes et de service public ne soient mises au service de projets xénophobes, nous devons rester mobilisé.e.s et tout faire pour que cette journée célèbre la liberté, l'égalité et la fraternité sur tous nos lieux de travail et de vie !